

PEPINIERES - 2011/22 - 09.06.2011 2^{ème} RAPPEL



!!! Avertissement concernant !!! le Bupreste du Poirier, Agrilus sinuatus

Les observations réalisées le 08.06 dans le centre du pays révèlent la poursuite de l'activité des adultes du bupreste du poirier, *Agrilus sinuatus*. Les températures actuelles sont très favorables à la reproduction et au développement de cet insecte. Il est donc fortement conseillé de poursuivre les traitements de lutte.

Plantes-hôtes

Ce Coléoptère, appartenant à la famille des Buprestidae, est dommageable à diverses Rosaceae : *Pyrus, Crataegus, Sorbus, Mespilus, Cydonia, Cotoneaster.*





Description

L'insecte adulte mesure 7 à 10 mm; le corps est élancé et est de couleur rouge cuivreux. La larve de 22 à 25 mm au maximum est blanche, allongée et plate; la tête est plus large que le corps.







© C. Fassotte

Biologie

Dans nos régions, les premières émergences du bupreste ont lieu, selon l'année, entre début mai et début juin; elles se poursuivent en juillet, parfois même en août mais alors de manière sporadique. L'insecte adulte se nourrit des feuilles de ses diverses plantes-hôtes. Peu après la fécondation, la femelle pond une trentaine d'œufs dans les replis de l'écorce. A l'éclosion, la jeune larve creuse des galeries superficielles dans l'écorce, elle s'enfonce ensuite plus profondément dans les tissus sous-corticaux pour s'installer dans la partie externe de l'aubier. La larve vit près de deux ans au sein de sa galerie sinueuse et descendante. La nymphose se réalise dans une loge au printemps de la deuxième année. L'adulte éclot et fore, grâce à ses mandibules, un trou d'émergence caractéristique en forme de « D ». Dans nos régions, le cycle s'étend sur 2 ans, mais il peut être raccourci lors de conditions climatiques particulièrement chaudes

Dégâts

La larve de cet insecte provoque sur les plants de pépinière des chancres caractéristiques qui les rendent impropres à la vente. La galerie de la larve coupant l'apport de sève, les plants dépérissent puis meurent à plus ou moins longue échéance. Les plants qui sont vendus infestés peuvent disséminer le ravageur et dépérir chez le client.

Le porte-greffe, l'intermédiaire de greffe et la greffe elle-même peuvent être habités par une ou plusieurs larve(s) de bupreste : attention, cette présence est invisible pendant les premiers mois du développement larvaire dans la plante.

Lutte

- 1) Si aucun traitement n'a été effectué jusqu'à présent, il est fortement conseillé d'intervenir rapidement.
- 2) Si un ou deux traitements ont déjà été effectués, le traitement suivant doit être réalisé deux semaines après le précédent.
- Toutes les plantes-hôtes doivent être traitées <u>préventivement</u>, greffées et non greffées, avec ou sans symptômes d'attaque.
- Les fortes chaleurs actuelles sont très favorables au développement du bupreste.
- Pour limiter au maximum l'apparition de résistances, veillez à alterner les produits utilisés successivement.
- Le traitement doit être effectué quand les conditions climatiques permettent au produit de sécher.

Il n'y a pas de produit spécialement agréé pour lutter contre le Bupreste du poirier. Cependant, les matières actives utilisées dans le cadre de la lutte contre les charançons des feuilles sur plantes ornementales (source www.phytoweb.fgov.be, 24.05.2011) pourraient avoir un effet secondaire sur le bupreste. Les produits sont listés ici sur base de leur impact sur l'environnement, selon les codes instaurés par VMS pour les cultures ornementales de plein air (MZ6)

Code « Orange »

cyperméthrine : CYTOX

0,015 l/100 l d'eau en mélange avec un mouillant ; au moins 1000 l d'eau/ha ; zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 75%

INSECTICIDE 10 ME

150 ml/100 l d'eau en mélange avec un mouillant, au moins 1000 l/ha ; zone tampon de 20 avec technique réduisant la dérive de 75%

Code « Rouge »

thiacloprid: CALYPSO

25 ml/100 l d'eau; maximum 2 applications/saison ; zone tampon de 20 m avec technique classique

deltaméthrine: DECIS EC 2,5, PATRIOT, SPLENDID

0,02-0,03 l/100 l d'eau en mélange avec un mouillant ; zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50% ; dès apparition des premiers insectes

lambda-cyhalothrine: KARATE ZEON, NINJA

10 ml/100 l; 1 à 3 applications/an, max 3 applications/an; zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50%

Cet avertissement est également consultable en ligne sur le site du CRA-W : http://www.cra.wallonie.be (Services, Avertissements phytosanitaires, Avis « Pépinières ornementales et fruitières »).

Gembloux, le 09.06.2011

C. Fassotte, M. Tomme ¹ & F. Faux, S. Galland²

- 1. Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), Département Sciences du Vivant, Unité Protection des Plantes et Ecotoxicologie, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).
- 2. Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW), chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).